

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 novembre 2025

PROCES-VERBAL

Convocation du 27 octobre 2025

Présents : Mesdames BEILLARD Sylvie, MAUBOUCHER Louise-Anne, RAVENEAU Annie, LAURENT Claudette, DUPUY Maryvonne, LACRAMPE Josette, MASSIAS Isabelle.

Messieurs ABILLARD Arnaud, CHAPEAU Jean-Philippe, RONCERET Philippe, GROLLEAU Tony, LHUILLIER Thierry, GUIOCHEREAU Yannick.

Excusée avec pouvoir : Madame BONIN Marjorie donne pouvoir à Madame RAVENEAU Annie.

Secrétaire de séance : Monsieur ABILLARD Arnaud

Adoption du procès-verbal du 07 octobre 2025

Sans remarque, après en avoir délibéré, le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

CASVL : Rapport annuel 2024 gestion des déchets ménagers et eau potable et assainissement

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les rapports d'activité de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire pour l'année 2024 ont été transmis à la commune (ordures ménagères + eau et assainissement). Ces rapports annuels doivent faire l'objet d'une présentation aux membres du Conseil Municipal. Après l'exposé par Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal prend acte du contenu des différents rapports d'activité 2024 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Département de Maine-et-Loire : Accompagnement en ingénierie du futur lotissement

Madame le Maire expose au conseil municipal que suite au rendez-vous du vendredi 03 octobre dernier avec Madame DESWARTE du Département de Maine-et-Loire, il a été évoqué les possibilités de mise en œuvre d'un quartier d'habitat. 3 possibilités s'offrent à nous.

	Avantages	Inconvénients
Investisseur privé ou bailleur	• Vente du terrain au promoteur • Pas de portage financier et technique par la commune	• Pas de maîtrise de la programmation (sauf au travers des dispositions du PLU avec les OAP) • Pas de maîtrise du prix de sortie, de l'avancement, du rythme de commercialisation • Trouver un promoteur intéressé
Régie (= commune) avec appui d'un maître d'œuvre et/ou d'un AMO	• Maîtrise totale du projet par la commune (programmation, prix, phasage...) • Possibilité de faire appel à un AMO qui aide la commune à la coordination	• Investissement par la commune • Mobilisation nécessaire de moyens humains et financiers (gestion des marchés publics, suivi des travaux, de la commercialisation...) – • Intervention d'acteurs (maître d'œuvre, agence immobilière...) – • Si AMO = coûts supplémentaires
Concession publique ou Privée (ex : Alter/Bailleur)	• Financement et réalisation des opérations à la charge du concessionnaire (procédures, marchés...) • Prise de décision partagée entre concédant (=la commune) et concessionnaire : programmation, prix, phasage...	• Prise de risque financier de la collectivité fonction de la négociation dans le cadre de la signature du traité de concession (équilibre de l'opération financée en général par la commune) • Dépendance de la commune vis-à-vis du concessionnaire quant à l'avancement du projet

Le conseil municipal fait le choix à l'unanimité d'une mise en œuvre en régie avec appui d'un maître d'œuvre et/ou d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Compte-rendu du conseil d'école en date du 13 octobre 2025

Madame RAVENEAU Annie donne lecture du compte-rendu et expose les faits marquants, à savoir : Les effectifs pour cette année scolaire soit 129 élèves inscrits ainsi que les projets pour l'année 2025- 2026.

Renouvellement du marché E-Primo

Dans le cadre du renouvellement du marché public 2026-2030 de l'Espace Numérique de Travail e-primo, Madame RAVENEAU présente la convention de renouvellement pour 4 ans. Cet ENT, nommé e-primo, vise à fournir à tous les membres de la communauté éducative un point d'accès unique à un ensemble de services numériques, en rapport avec leurs activités, accessible en tout temps et tout lieu depuis n'importe quel terminal relié à l'Internet. Le conseil municipal accepte et donne pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour la signature de la convention.

Compte-rendu des commissions bâtiments et espaces- verts

Madame MAUBOUCHER, fait un point sur la réunion de la commission bâtiments pour l'étude des devis suivants :

Eclairage salle des sports :

- Entreprise GABRIEL pour un montant de 19 538.92€
- Entreprise DELALANDE- RETHORE pour un montant de 16 555.37€
- Entreprise DEBERNARD HABITAT pour un montant de 18 617.81€

L'entreprise DEBERNARD HABITAT a été retenue.

Eclairage salle des fêtes :

- Entreprise GABRIEL pour un montant de 15 195.08€
- Entreprise DELALANDE- RETHORE pour un montant de 10 258.74€
- Entreprise DEBERNARD HABITAT pour un montant de 11 505.89€

L'entreprise DELALANDE RETHORE a été retenue.

Vitrine onglerie :

- Entreprise OCTOPUS HABITAT pour un montant de 5 296.50€
- Entreprise JRS Menuiserie pour un montant de 4 288.22€

L'entreprise JRS Menuiserie a été retenue.

COMMISSION ESPACES-VERTS

Madame MAUBOUCHER, fait un point sur la réunion de la commission espaces-verts, notamment sur le fleurissement d'automne. Le remplacement de la jardinière en bois qui est en très mauvais état rue de l'Amandier.

La cérémonie « une naissance, un arbre » sera célébrée le samedi 29 novembre prochain, les arbres seront plantés en continuité de ceux plantés en 2024.

La taille des haies sera faite par Monsieur AGASSEAU de Vernioil-Le-Fourrier.

Fermage GAEC RAVENEAU

Le Conseil Municipal reconduit la location pour l'année 2025 et approuve la révision du fermage.

Créances éteintes

Madame le maire informe le conseil municipal que le Service de Gestion Comptable de Saumur a demandé à la commune de constater la créance d'un montant de 191.72€ concernant des factures d'assainissement 2017 (à cette époque, compétence exercée par la commune). Le conseil municipal valide la demande du SGC.

Délibérations et questions diverses

Point sur la réunion PCS du 17 septembre 2025 organisée par la sous-préfecture.

SIEML : Borne de recharge électrique, emplacement à revoir.

Madame le Maire informe le conseil municipal, que le leg relatif à la succession de Monsieur GOYARD a été versé.

Levée de séance : 23 : 40

Nom – Prénom	Fonction	Signature
BEILLARD Sylvie	Maire	
RAVENEAU Annie	1 ^{ère} Adjoint	
CHAPEAU Jean-Philippe	2 ^{ème} Adjoint	
MAUBOUCHER Louise-Anne	3 ^{ème} adjoint	
MASSIAS Isabelle	Conseillère Déléguée	
LHUIILLIER Thierry	Conseiller Délégué	
LAURENT Claudette	Conseillère Municipale	
GROLLEAU Tony	Conseiller Municipal	
RONCERET Philippe	Conseiller Municipal	
DUPUY Maryvonne	Conseillère Municipale	
BONIN Marjorie	Conseillère Municipale	EXCUSÉE
LACRAMPE Josette	Conseillère Municipale	
GUIOCHEREAU Yannick	Conseiller Municipal	
ABILLARD Arnaud	Conseiller Municipal	